



RÉSULTATS DE LA CONSULTATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC SEPT-ÎLES SUR LE PLAN D'ACTION 2007-2009 EN ENVIRONNEMENT « Mon Lac Sept-Îles...j'en prends soin »

La consultation menée à l'hiver 2009 sur le plan d'action en environnement était l'occasion pour tous les propriétaires du lac Sept-Îles, membres ou non de l'APLSI, d'exprimer leur opinion sur le plan d'action en environnement mis de l'avant en 2006 par l'Association des propriétaires du lac Sept-Îles avec la collaboration de la municipalité de Saint-Raymond et le support technique de la Corporation d'aménagement et de protection de la rivière Sainte-Anne (CAPSA). Cette consultation a été un franc succès puisque nous avons reçu 274 questionnaires remplis, ce qui représente un taux de participation de 61,9%, ce qui est nettement supérieur à ce qui est observé lors d'opérations similaires. On peut dès lors affirmer que les réponses reçues représentent bien l'opinion de l'ensemble des propriétaires du lac Sept-Îles. Voici donc en résumé les principaux résultats obtenus.

Quelques caractéristiques de la population du lac Sept-Îles

- La moyenne d'âge des répondants est de 56.5 ans. Quelque 56% sont encore sur le marché du travail, alors que 44% sont à la retraite. Cette proportion de retraités est un peu plus élevée chez les résidents à l'année.
- 89% des résidences des répondants sont situées sur les rives du lac.
- 86% des répondants possèdent au moins une embarcation à moteur; 28% en possèdent plus d'une. Le moteur de ces embarcations est un moteur 4 temps dans 60% des cas.
- Les trois principales raisons pour posséder une résidence au lac Sept-Îles sont : vivre dans un environnement naturel (40%), ou dans un environnement tranquille (19%) et faire des activités nautiques (18%).
- En examinant la liste d'adresses de la résidence permanente des propriétaires au Lac Sept-Îles, on constate qu'au cours de la dernière décennie, la proportion de résidents à l'année est passée de 33% à près de 50% soit 205 en 2007. Cette donnée est importante pour l'APLSI et la ville de Saint-Raymond tant pour la planification de l'offre de services que pour l'envergure des mesures environnementales à mettre en place.

Les inquiétudes face à la détérioration de l'environnement et des eaux

- Un peu plus de 70% des propriétaires constatent qu'une détérioration de la qualité de l'environnement et des eaux du lac s'est opérée au cours des dix dernières années, 26,3% jugeant même que la situation s'est grandement détériorée.
- 95% se montrent inquiets de cette détérioration et même très inquiets pour 63% d'entre eux.
- Les impacts négatifs de cette détérioration pour les propriétaires concernent surtout la réputation enviable du lac Sept-Îles (93%), la valeur des propriétés (91%) et les activités de baignade (89%).

Les causes de cette détérioration selon les résidents

- Les cinq principales causes de la détérioration constatée sont : l'utilisation d'engrais et de pesticides (98%), le mauvais fonctionnement des installations septiques (96%), l'utilisation de détergents avec phosphate ou phosphore (95%), le déboisement des rives (92%) et la vitesse des bateaux près des rives et en eaux peu profondes (89%).
- Plus des trois quarts des résidents jugent que plusieurs autres causes sont importantes. Par ordre d'importance, on signale le rejet du gazon dans le lac, la fréquence de vidange des fosses septiques, l'essence déversée lors des remplissages, l'encombrement des affluents du lac, les vagues des bateaux à moteur, le nombre de bateaux et le fait de ne pas les laver avant leur mise à l'eau et enfin, leur vitesse lorsqu'ils circulent sur le lac.

L'opinion des résidents sur le plan d'action en environnement

- Plus de 90% des résidents ont pris connaissance du plan d'action. Un peu moins du tiers l'ont fait en lisant L'Alouette, 23% par l'intermédiaire des médias régionaux, une proportion à peu près égale en lisant le dépliant qui le concernait et enfin 17% en assistant aux réunions d'information organisées par l'APLSI.
- Plus de 91% pensent que ce plan est adéquat mais 37% sont d'avis qu'il ne va pas assez loin dans les mesures à prendre.
- Environ 95% se montrent d'accord avec l'importance du rôle de l'APLSI dans la préservation de la qualité de l'environnement.
- La majorité des résidents disent avoir déjà appliqué certains correctifs ou ont l'intention de le faire prochainement. C'est particulièrement le cas, par ordre d'importance, de l'utilisation des produits de lessive et de nettoyage sans phosphate, de la vidange périodique des fosses septiques, de la non utilisation d'engrais et de pesticides, de ne pas circuler en bateau près des rives en évitant la vitesse en eaux peu profondes et, enfin du reboisement des rives devant leur résidence.
- Plus de 80% des résidents sont d'accord avec la possibilité de consacrer de l'argent à l'amélioration environnementale de leur propriété et 60% souhaiteraient bénéficier de conseils d'experts pour ce faire.

La nécessité d'une réglementation

- La très grande majorité (82%) pense, par souci d'efficacité et d'équité, qu'il faut adopter des mesures et des règlements municipaux pour obliger tous les résidents à appliquer les solutions susceptibles de préserver l'environnement. Seulement 18% sont plutôt d'avis qu'il faut laisser libre chaque résident de les appliquer.

- Par ordre d'importance, les solutions qui devraient faire l'objet de cette réglementation sont : la conformité aux normes des installations septiques (93%), l'interdiction de l'utilisation d'engrais et de pesticides (85%), la vidange périodique des fosses septiques (77%), le contrôle de la circulation des bateaux près des rives et en eaux peu profondes (72%), le contrôle de la vitesse des bateaux sur le lac (59%) et enfin, le type d'embarcation à moteur (57%).
- Quant à la conservation de la végétation sur la rive, 55% pensent qu'elle devrait faire l'objet d'une réglementation mais 78% sont d'avis qu'un règlement municipal devrait être adopté pour obliger les propriétaires qui n'ont pas respecté le règlement en vigueur à le faire.
- De plus, 85% des résidants sont en accord avec le fait que la Ville adopte un règlement pour les conducteurs d'embarcations motorisées avec des limites de vitesse dans certaines zones pour protéger la qualité des eaux du lac, et 77% sont d'accord pour confier la responsabilité de son application à la Sûreté du Québec.
- Sans mention dans le questionnaire de l'adoption d'un règlement à cet effet, 72% des résidants sont d'accord pour une limitation du nombre de forces des moteurs des bateaux qui naviguent sur le lac.
- Toujours sans mention dans le questionnaire de la nécessité d'adopter un règlement, 86% des résidants se montrent d'accord avec le fait qu'il n'y ait qu'un seul endroit de mise à l'eau des bateaux à moteur contrôlé par l'APLSI ou par la Ville et 91% trouvent important que les bateaux soient lavés avant leur mise à l'eau.

Le rôle de la Ville de Saint-Raymond

- Au sujet de l'application de la réglementation actuelle sur la préservation de l'environnement, 73% jugent que la Ville n'est pas assez sévère ou pas sévère du tout pour l'interdiction de l'utilisation d'engrais et de pesticides, 60% portent le même jugement quant au déboisement des terrains sur le bassin versant et 55%, au sujet du respect des milieux humides.
- Par contre environ 55% jugent que la Ville est juste assez sévère pour le respect du plan d'urbanisme ou pour le type de quais et d'abris à bateaux.
- Enfin, 96% des résidants sont d'accord pour que la Ville vérifie l'efficacité des installations septiques des résidences et les deux tiers sont aussi d'accord pour confier à la Ville la vidange des fosses septiques comme elle le fait pour les ordures ménagères.

En résumé

Devant les dangers qui menacent l'environnement et les eaux du Lac Sept-Îles, les résultats de la consultation montrent bien que les résidants du lac Sept-Îles ont compris les causes et les enjeux et la grande majorité des résidants est d'accord avec les principales mesures proposées dans le plan d'action et avec le rôle que l'APLSI et la Ville sont appelées à y jouer pour leur implantation.

Note :

- Le rapport complet de la consultation réalisé par André Martin M. Sc.S., peut être consulté sur le site Internet de l'APLSI à l'adresse : <http://www.aplsi.com/Environnement/Environnement.html>
- Des copies papier du rapport final sont aussi disponibles sur demande au coût de 12.00\$.